Kanton Bern
Canton de Berne

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office des affaires vétérinaires

Herrengasse 1
Case postale
3000 Berne 8

info.avet@be.ch
www.be.ch/ovet
+41 31 633 52 70

Contrôle du fonctionnement des appareils d'étourdissement et de leur effet

Année:

Contrôle du fonctionnement :

Le fonctionnement des appareils d'étourdissement et des pinces électriques doit être contrôlé au début de chaque jour d'abattage. Les instruments doivent être propres et exempts de rouille. Ces éléments doivent être documentés le jour-même de l'abattage.

Contrôle de l'effet escompté :

Chaque animal doit être contrôlé afin de vérifier si les appareils ont eu l'effet escompté.
A la fin du jour d'abattage, le processus ayant conduit à l'étourdissement des animaux doit être documenté. Chaque écart doit être inscrit séparément.

Appareils d'étourdissement et effet escompté :

Date	Contrôle du fonctionnement	Contrôle de l'effet escompté	Remarques/Mesures	Visa

Résultat : ✓= en ordre, ○= à améliorer